

Convention de Coopération entre l'Université d'Etat de Voronej (Fédération de Russie) et l'Université Lille 1 Sciences et Technologies (France)

Préambule

L'Etablissement Fédéral Public Budgétaire Educatif de l'Enseignement Supérieur Professionnel «Université d'Etat de Voronej» (ci-après – Université d'Etat de Voronej), (Fédération de Russie, Voronej), représentée par son Recteur, D. A. YENDOVITSKY, et l'Université Lille 1 Sciences et Technologies (France, Lille) représentée par son Président, P. ROLLET, considérant l'Accord de coopération interuniversitaire entre l'Université d'Etat de Voronej (Russie) et les Universités Lille 1 Sciences et Technologies et Lille 3 Sciences Humaines et Sociales (France) du 07.06.2013, poursuivant l'approfondissement des relations scientifiques et éducatives en vue d'une coopération profitable pour les universités concernées et du développement des activités de la formation professionnelle et de recherche se sont convenues d'établir et de mettre en œuvre le Programme de formation menant à l'obtention de double diplôme de Licence en Gestion et Distribution (ci-après – le Programme).

Modalités de mise en œuvre

Article 1 – Objectif

Le Programme de double diplôme prévoit à la fin du parcours proposé l'obtention par les étudiants concernés d'un diplôme de chacun des deux établissements: l'Université Lille 1 Sciences et Technologies et l'Université d'Etat de Voronej.

La présente Convention s'adresse aux étudiants inscrits en :

- Licence Pro Distrisup, Distribution option Management et Gestion de rayon de l'Université Lille 1
- Licence Economie Mondiale de l'Université d'Etat de Voronej
- Licence Etudes Régionales de l'Université d'Etat de Voronej.

Les deux Universités ont convenu que l'organisation académique du parcours de formation sera conforme aux législations nationales des deux pays et aux procédures académiques mutuellement reconnues.

Les maquettes du Programme sont jointes en annexe (Annexe 1). Conformément à l'art. 12 de la présente Convention, elles peuvent être révisées annuellement.

Le parcours de formation dans les Universités partenaires ainsi que le calendrier des démarches administratives prévues par le Programme sont présentés dans l'Annexe 2.

Article 2 – Unités de formation et de recherche responsable de mise en œuvre du Programme

A l'Université d'Etat de Voronej la responsabilité de la mise en œuvre du Programme est déléguée à la Faculté des relations internationales (chaire des études régionales et de l'économie des pays étrangers ; chaire de l'économie mondiale et des activités économiques extérieurs). A l'Université Lille 1 Sciences et Technologies l'IAE est reconnu en tant qu'unité de formation et de recherche responsable.

Chaque Université désigne un coordinateur académique et un coordinateur administratif en vue de la mise en œuvre des dispositions de la Convention. Avec le concours des unités de formation et de recherche mentionnées ci-dessus ces derniers mettent en œuvre le Programme, contribuent à la

diffusion de l'information sur le Programme par différents moyens mis à leur disposition (brochures, sites Internet des Universités partenaires, etc.)

Article 3 – Validation des études

Pour être diplômé de l'Université Lille 1, les étudiants de l'Université d'Etat de Voronej devront valider au minimum 30 crédits ECTS auprès de l'Université Lille 1.

Pour être diplômé de l'Université d'Etat de Voronej, les étudiants de l'Université Lille 1 devront valider au minimum 60 crédits ECTS. Après 1 (une) année achevée et la validation des UE étudiées à l'Université d'Etat de Voronej, les étudiants de l'Université Lille 1 devront s'inscrire dans l'un des Master 1 de l'IAE et valider le parcours proposé dans son intégralité.

Lorsque les étudiants des Universités partenaires remplissent les conditions ci-dessus l'établissement d'origine en adresse les justificatifs au partenaire pour que les étudiants puissent être diplômés de l'établissement d'accueil.

Article 4 – Recrutement des candidats

Les candidats seront recrutés en conformité avec les modalités de sélection en vigueur dans leurs établissements. Les étudiants de l'Université Lille 1 doivent être en possession d'une certification de russe de niveau B1.

Les étudiants de l'Université d'Etat de Voronej doivent être en possession d'une certification de français de niveau B1.

Les coordinateurs du Programme dans les Universités partenaires s'engagent à informer les étudiants inscrits dans le Programme du double diplôme de la présente Convention et à assister les étudiants dans leurs démarches de candidature.

Article 5 – Conditions particulières pour le déroulement de mémoire de stage

Le thème du mémoire sera lié à une problématique rencontrée en cours du stage effectué par les étudiants dans le cadre de formation à l'université d'accueil conformément à la maquette du Programme.

La procédure d'évaluation du mémoire de stage devra prendre en compte l'évaluation du maître du stage de l'entreprise où le stage a été effectué. La soutenance du mémoire de stage pourra avoir lieu à l'Université d'origine ou à l'Université d'accueil (selon le choix de l'étudiant) à travers des moyens de vidéoconférence. Le mémoire de stage fera l'objet de soutenance devant un jury composé de membres des deux Universités partenaires.

Article 6 – Examens, contrôle des connaissances

Les étudiants sont soumis aux règlements des études et des examens en vigueur dans l'institution d'accueil. Les deux institutions s'engagent à valider les résultats obtenus par les étudiants dans leur établissement d'origine et dans l'établissement d'accueil.

Afin d'harmoniser l'interprétation des notes obtenues, les grilles de notations ECTS seront utilisées. La validation des notes, des UE étudiées et du nombre d'ECTS s'effectuera conformément à l'Annexe 3.

Article 7 – Délivrance des diplômes

L'attribution de chacun des deux diplômes sera respectivement décidée par le jury concerné de chacune des institutions. Ce jury pourra comporter des membres de l'équipe pédagogique de l'institution partenaire afin d'harmoniser les critères d'évaluation mis en place dans chacun des établissements.

Chaque institution s'engage à délivrer dans des délais acceptables les deux diplômes visés et leur annexe descriptive nommée Supplément au diplôme.

Article 8 – Nombre d'étudiants

Pour l'année 2015/2016, le nombre maximal d'étudiant est de 10. Ce nombre pourra être réexaminé chaque année à la demande de l'une ou l'autre des institutions partenaires. S'il n'est pas réexaminé, ce nombre est reconduit.

Article 9 – Droits d'inscription

Les étudiants participant au Programme et s'acquittant des droits d'inscription dans leur établissement d'origine, seront donc exonérés des droits d'inscription dans l'établissement d'accueil.

Tous les frais liés à l'hébergement, à l'alimentation, aux déplacements, aux assurances et aux couvertures sociales et médicales seront à la charge des étudiants participant au Programme.

Article 10 – Hébergement

Conformément à la présente Convention chacune des deux Universités s'engage à assister les étudiants de l'institution partenaire dans toutes les démarches concernant l'hébergement, dans la mesure des possibilités locales.

Article 11 – Mobilité des enseignants chercheurs

Des missions de mobilité des enseignants-chercheurs pourront être organisées pour chaque établissement dans le cadre de la participation aux activités pédagogiques et administratives. Tous les frais liés à la mission à l'Université partenaire seront pris en charge par l'Université d'origine.

Article 12 – Evaluation globale du Programme

Conformément aux objectifs de coopération entre les Universités partenaires l'évaluation du Programme et un bilan de son évolution seront mis en place annuellement afin d'analyser l'insertion professionnelle des étudiants ainsi que le suivi des diplômés.

Les Universités partenaires organisent, si besoin est mais au moins une fois par an, des consultations dans le but d'évaluer le développement du Programme, d'assurer le contrôle de qualité des acquis, de faire un bilan des résultats obtenus, de proposer des moyens d'amélioration de la formation et d'informer l'une l'autre des changements apportés à la maquette.

Article 13 – Conditions financières

Les conditions financières sont précisées dans l'Annexe 3, partie intégrante de cette convention.

Article 14 – Contestations et litiges

Tout litige relevant de la présente Convention, concernant son interprétation, sa non-validité, son exécution ou sa résiliation, ainsi que les litiges concernant l'ajout d'éléments complémentaires ou son adaptation à de nouvelles conditions, seront résolus par un accord mutuel. A défaut d'un tel accord, les parties soumettront le litige à une instance arbitrale dont elles choisiront les membres à parité.

Article 15 – Contestations et litiges

Cette convention pédagogique est conclue pour 4 ans, elle prend effet à dater de l'année universitaire 2015/2016 sous réserve de modifications particulières (contenus pédagogiques, modalités de recrutement) par l'une ou l'autre des institutions, un an avant la date du renouvellement. Les institutions se réservent le droit de modifier ou de mettre un terme à cet accord, par simple consentement mutuel, sous réserve de mener à terme le programme de formation des étudiants engagés dans ce double diplôme.

Article 16

La présente convention a été rédigée en quatre (4) exemplaires: deux (2) en français et deux (2) en russe, un pour chacune des Parties. Chaque exemplaire a la même validité juridique.

Par leurs signatures les représentants de l'Université d'Etat de Voronej et de l'Université Lille 1 Sciences et Technologies approuvent ce qui précède.

L'Université Lille 1 Sciences et Technologies,
sise 59655 Villeneuve d'Ascq Cedex (France)

L'Etablissement Fédéral Public Budgetaire
Educatif de l'Enseignement Supérieur
Professionnel «Université d'Etat de Voronej»,
sise Universitetskaya Sq., 1, Voronej 394036
(Russie)

Le Président

Le Recteur

Pr. Philippe ROLLET

Pr. Dimitry A. YENDOVITSKY

_____.____.20__

_____.____.20__

Responsable et suivi des actions

Université Lille 1	Université d'Etat de Voronej
Coordinateur académique	
Willart Sylvain Sylvain.Willart@iae.univ-lille1.fr +33 (0) 3 20 43 68 34	Belenov Oleg belenov22@mail.ru
Coordinateur administratif	
Willart Sylvain	Alexeeva Elena Responsable des projets de coopération académique avec la France voronejcrf@yahoo.fr
Coordinateur de la mobilité des étudiants	
Florian Christine cflorian@iaelille.fr +33 (0) 3 20 12 34 16	inco@vsu.ru ushkova@vsu.ru +7(473)222-62-99
Scolarité	
Florian Christine cflorian@iaelille.fr +33 (0) 3 20 12 34 16	-

Annexe 1

Tableau synthétique des unités d'enseignements dans le cadre des formations proposées par l'Université d'Etat de Voronej et l'Université Lille 1

Intitulés et planning des UE de la Licence Pro, Distribution option Management et Gestion de rayons de l'Université Lille 1

S6 [30 ECTS]	EC 1.2 Logistique [3 ECTS]	EC 2.3 Techniques [3 ECTS]	EC 2.4 Merchandising et gestion de rayons [3 ECTS]	EC 3 Management [6 ECTS]
	Stage et mémoire [15 ECTS]			

Intitulés et planning des UE de la Licence « Economie Mondiale » de l'Université d'Etat de Voronej

S7 (Lille 1 S5)	Langue étrangère [2 ECTS]	Ensemble professionnel pour un économiste Comptabilité [3 ECTS]	Analyse économique appliquée à la base de l'ensemble SPSS [2 ECTS]	Analyse informatique des données statistiques [6 ECTS]
	Argent, crédit et banques [4 ECTS]	Finances corporatives [2 ECTS]	Affaire douanière [3 ECTS]	Droit constitutionnel des pays étrangers [2 ECTS]
	Expériences des prestations publiques [3 ECTS]	Comportement des consommateurs ou Gestion des changements [4 ECTS]	Management interculturel (anglais) ou Marketing interculturel (anglais) [1 ECTS]	Analyse et audit de l'activité économique extérieure ou Standards internationaux de la comptabilité financière [1 ECTS]
S8 (Lille 1 S6)	Investissement dans le business international ou Politique commerciale internationale [3 ECTS]	Export international [4 ECTS]	Organisation du Business international touristique ou Economie du marché touristique [3 ECTS]	Communication de Marketing ou Gestion des ventes [4 ECTS]
	Seconde langue étrangère [7 ECTS]		Stage et Mémoire [12 ECTS]	

**Intitulés et planning des UE de la Licence « Etudes Régionales »
de l'Université d'Etat de Voronej**

S7 (Lille 1 S5)	Communication Interculturelle [2 ECTS]	Sécurité régionale et internationale [3 ECTS]	Culture des groupes sociaux et des mouvements [2 ECTS]	Politique transnationale [3 ECTS]
	Langue étrangère [2 ECTS]	Protection civile [2 ECTS]	Droit national des pays de l'UE [2 ECTS]	Politique régionale d'investissement de l'UE [2 ECTS]
	Management des innovations ou Etats-Unis en région d'Asie Pacifique [1 ECTS]	Finances internationales ou Standard régional d'investissement [1 ECTS]	Terrorisme et Extrémisme ou Recherche académique [2 ECTS]	Problèmes économiques du monde contemporain ou Droit financier international [1 ECTS]
S8 (Lille 1 S6)	Formation sur la politique nationale de sécurité de la région de spécialisation [2 ECTS]	Evènements destructifs territoriaux de la région de spécialisation [3 ECTS]	Evènements politiques et économiques en Europe Centrale ou Lettres d'affaires [1 ECTS]	Géographie politique de la région de spécialisation ou Etats-Unis et Canada : idéologie et politique [2 ECTS]
	Economie non-observée ou Economie actuelle de la Russie [2 ECTS]	Gestion des négociations avec les partenaires de l'UE ou Gestion des négociations avec des partenaires de l'Amérique du Nord [2 ECTS]	Stage et Mémoire [12 ECTS]	

Annexe 2 Parcours Académique

Pour obtenir les diplômes mentionnés dans l'Article 1 les étudiants devront valider dans son intégralité le parcours académique proposé dans les deux Universités partenaires décrit ci-dessous :

1. **Description du parcours effectué par les étudiants de Lille 1**
 - a. Les semestres 5 et 6 à Lille 1
 - b. Les semestres 7 et 8 à Voronej (Licence 4)
2. **Description du parcours effectué par les étudiants de l'Université d'Etat de Voronej**
 - a. Les semestres 1 à 7 à Voronej
 - b. Le semestre 8 (équivalent au 6 à Lille 1) à Lille1

2.2. 1. Calendrier de la Licence Distrisup 2015-2016 (IAE, Université Lille 1)

Сентябрь-15		Октябрь-14		Ноябрь-15		Декабрь-15		Январь-16		Февраль-16	
1 M		1 J		1 D	Toussaint	1 M	49E2/S5	1 V	Férié	1 L	05U3/S12
2 Me		2 V		2 L	45E1/S4	2 Me		2 S		2 M	
3 J		3 S		3 M		3 J		3 D		3 Me	
4 V		4 D		4 Me		4 V		4 L	01U3/S8	4 J	
5 S		5 L	41U1/S3	5 J		5 S		5 M		5 V	
6 D		6 M		6 V		6 D		6 Me		6 S	
7 L	37E initiale	7 Me		7 S		7 L	50E2/S6	7 J		7 D	
8 M		8 J		8 D		8 M		8 V		8 L	06E3/S10
9 Me	RENTREE	9 V		9 L	46U2/S5	9 Me		9 S		9 M	
10 J	JOUR MA	10 S		10 M		10 J		10 D		10 Me	
11 V		11 D		11 Me	Férié	11 V		11 L	02U3/S9	11 J	
12 S		12 L	42U1/S4	12 J		12 S		12 M		12 V	
13 D		13 M		13 V		13 D		13 Me		13 S	
14 L	38E/S1initial	14 Me		14 S		14 L	51E2/S7	14 V		14 D	
15 M		15 J		15 D		15 M		15 V		15 L	07E3/S11
16 Me	jour MA bis	16 V		16 L	47U2/S6	16 Me		16 S		16 M	
17 J		17 S		17 M		17 J		17 D		17 Me	
18 V		18 D		18 Me		18 V		18 L	03U3/S10	18 J	
19 S		19 L	43E1/S2	19 J		19 S		19 M		19 V	
20 D		20 M		20 V		20 D		20 Me		20 S	
21 L	39U1/S1	21 Me		21 S		21 L	52E2/S8	21 J		21 D	
22 M		22 J		22 D		22 M		22 V		22 L	08E3/S12
23 Me		23 V		23 L	48U2/S7	23 Me		23 S		23 M	
24 J		24 S		24 M		24 J		24 D		24 Me	
25 V		25 D		25 Me		25 V	Férié	25 L	04U3/S11	25 J	
26 S		26 L	44E1/S3	26 J		26 S		26 M		26 V	
27 D		27 M		27 V		27 D		27 Me		27 S	
28 L	40U1/S2	28 Me		28 S		28 L	53E2/S9	28 J		28 D	
29 M		29 J		29 D		29 M		29 V		29 L	
30 Me		30 V		30 L		30 Me		30 S			
		31 S				31 J		31 D			

Март-16		Апрель-16		Май-16		Июнь-16		Июль-16		Август-16		Сентябрь-16	
1 M	09E3/S13	1 V		1 D	Férié	1 Me	22U5/S20	1 V		1 L	31 E5/S24	1 J	soutenances
2 Me		2 S		2 L	18E4/S17	2 J		2 S		2 M		2 V	soutenances
3 J		3 D		3 M		3 V		3 D		3 Me		3 S	
4 V		4 L	14U4/S17	4 Me		4 S		4 L	27 E5/S20	4 J		4 D	
5 S		5 M		5 J	Ascension	5 D		5 M		5 V		5 L	
6 D		6 Me		6 V		6 L	23U5/S21	6 Me		6 S		6 M	
7 L	10U4/S13	7 J		7 S		7 M		7 J		7 D		7 Me	RENTRÉE2016
8 M		8 V		8 D		8 Me		8 V		8 L	32 E5/S25	8 J	JOUR MA
9 Me		9 S		9 L	19E4/S18	9 J		9 S		9 M		9 V	
10 J		10 D		10 M		10 V		10 D		10 Me		10 S	
11 V		11 L	15E4/S14	11 Me		11 S		11 L	28 E5/S21	11 J		11 D	
12 S		12 M		12 J		12 D		12 M		12 V		12 L	
13 D		13 Me		13 V		13 L	24U5/S22	13 Me		13 S		13 M	
14 L	11U4/S14	14 J		14 S		14 M		14 J	Férié	14 D		14 Me	Jour MA Bis
15 M		15 V		15 D	Pentecote	15 Me		15 V		15 L	Férié	15 J	
16 Me		16 S		16 L	Férié	16 J		16 S		16 M	33 E5/S26	16 V	
17 J		17 D		17 M	20U5/S18	17 V		17 D		17 Me		17 S	
18 V		18 L	16E4/S15	18 Me		18 S		18 L	29 E5/S22	18 J		18 D	
19 S		18 M		19 J		19 D		19 M		19 V		19 L	
20 D		20 Me		20 V		20 L	25 U5/S23	20 Me		20 S		20 M	
21 L	12U4/S15	21 J		21 S		21 M		21 J		21 D		21 Me	
22 M		22 V		22 D		22 Me		22 V		22 L	34 E5/S27	22 J	
23 Me		23 S		23 L	21U5/S19	23 J		23 S		23 M		23 V	
24 J		24 D		24 M		24 V		24 D		24 Me		24 S	
25 V		25 L	17E4/S16	25 Me		25 S		25 L	30 E5/S23	25 J		25 D	
26 S		26 M		26 J		26 D		26 M		26 V		26 L	
27 D	Pâques	27 Me		27 V		27 L	soutenance	25 Me		27 S		27 M	
28 L	Férié	28 J		28 S		28 M	soutenance	28 J		28 D		28 Me	
29 M	13U4/S16	29 V		29 D		29 Me	26 E5/S19	29 V		29 L	2ème sessio	29 J	
30 Me		30 S		30 L	22U5/S20	30 J		30 S		30 M	2ème sessio	30 V	
31 J				31 M				31 D		31 Me	35 S28		

2.3. Calendrier administratif pour les étudiants de l'Université d'Etat de Voronej suivant leur parcours de formation à l'Université Lille 1 dans le cadre du Programme de double diplôme

Octobre N	- Envoi des dossiers d'inscription et réception de la confirmation d'admission au Programme
Janvier N+1	- Début des cours à l'IAE
Juin N+1	- Retour à Voronej pour examen d'Etat et la soutenance du Mémoire
Juillet – Août N+1	- Stage en entreprise
Septembre N+1	- Examens et soutenance du Mémoire à l'Université Lille 1 - Retour à Voronej
Septembre/Octobre N+1	- Affichage des résultats - L'Université Lille 1 délivre les relevés de notes et édite les diplômes

2.4. Calendrier administratif pour les étudiants de l'Université de Lille 1 suivant leur parcours de formation à l'Université d'Etat de Voronej dans le cadre du Programme de double diplôme

Jusqu'au 15 mai	Envoi des dossiers d'inscription
1.09 – 31.12	Etudes, sem. 7
5.01. – 25.01	Examens
26.01 – 08.02	Vacances
9.02 – 10.04	Etudes, sem.8
10.04 – 26.04	Examens
27.04 – 10.05	Stage
11.05 – 17.05	Examens d'Etat
18.05 – 28.06	Préparation à la soutenance du Mémoire
29.06 – 5.07	Soutenance du Mémoire
Juillet	Délivrance des diplômes

Annexe 3

3.1 Tableau comparatif de la Licence Ditrissup (Université Lille 1) et de la Licence Economie mondiale (Université d'Etat de Voronej)

Licence Pro Ditrissup (Lille 1, IAE)			Licence Economie mondiale (VSU)		
Semestre Lille 1	Intitulé des UE	ECTS	Semestre VSU	Intitulé des UE	ECTS
5 et 6	Anglais	UE 1 [12]	7	Langue étrangère	2
			8	Seconde langue étrangère	7
5	Gestion Comptabilité et Financière		7	Ensemble professionnel pour un économiste	3
			7	Comptabilité	3
			7	Standards internationaux de la comptabilité financière	1
			7	Argent, crédit et banques	4
			7	Finances corporatives	2
5	Statistiques		7	Analyse informatique des données statistiques	2
5	Gestion de l'information		7	Analyse économique appliquée à la base de l'ensemble SPSS	2
	Marketing Techniques commerciales Merchandising		UE2 [12]	7	Comportement des consommateurs
			7	Marketing Interculturel	1
			8	Communication de marketing	4
			8	Gestion des ventes	4
6	Fonction Management – Connaissance de soi et développement personnel – Gestion et animation d'équipe – Prise de décision et pilotage – Droit Social – Jeu d'entreprise et Projet	UE 3 [12]	7	Management interculturel	1
			7	Gestion des changements	4
5	Economie	-	7	Analyse économique de l'activité extérieure	1
-	-	-	7	Droit constitutionnel des pays étrangers	2
5	Droit social et droit de la distribution	UE 3 [12]	-	-	-
-	-	-	7	Affaire douanière	3
-	-	-	7	Expérience des prestations publiques	3
-	-	-	8	Export international	4
-	-	-	8	Organisation du business international touristique /	3
			8	Economie du marché touristique	3
6	Présence en entreprise	6+6	8	Présence en entreprise ?	6
6	Projet Tutoré/Mémoire	[UE4] 12	8	Mémoire	6

5	Logistique	UE 1 [12]	-	-	-
---	------------	--------------	---	---	---

3.2 Tableau comparatif de la Licence Ditrissup (Université Lille 1) et de la Licence Etudes Régionales (Université d'Etat de Voronej)

Licence Pro Ditrissup (Lille 1, IAE)			Licence Etudes Régionales (VSU)		
Semestre Lille 1	Intitulé des UE	ECTS	Semestre VSU	Intitulé des UE	ECTS
5 et 6	Anglais	UE 1 [12]	7	Communication interculturelle	2
-	-	-	7	Sécurité régionale et internationale	3
5	Marketing	UE 2 [12]	7	Culture des groupes sociaux et des mouvements	2
-	-	-	7	Politique transnationale	3
5 et 6	Anglais	UE 1 [12]	7	Langue étrangère	
-	-	-	7	Protection civile	2
5	Droit social et droit de la consommation	UE 3 [12]	7	Droit national des pays de l'UE	2
-	-	-	7	Politique régionale d'investissement de l'UE	2
6	Fonction Management – Connaissance de soi et développement personnel – Gestion et animation d'équipe – Prise de décision et pilotage – Droit Social – Jeu d'entreprise et Projet	UE 3 [12]	7	Gestion de l'innovation	1
5	Gestion comptable et financière	UE 1 [12]	7	Finances internationales	1
6	Mémoire	UE 4 [12]	7	Recherche académique	2
5	Economie	-	7	Problèmes économiques du monde contemporain	
-	-	-	8	Formation sur la politique nationale de sécurité de la région de spécialisation	2
-	-	-	8	Evènements destructifs territoriaux de la région de spécialisation	3
-	-	-	8	Evènements politiques et économiques en Europe centrale	1
-	-	-	8	Géographie politique de la région de spécialisation	2

5	Economie	-	8	Economie actuelle de la Russie	2
-	-	-	8	Gestion des négociations avec les partenaires de l'UE	2
6	Stage	6+6	8	Stage	6
6	Projet Tutoré/Mémoire	[UE4] 12	8	Mémoire	6

3.3 Tableau comparatif des notes de l'Université Lille 1 et de l'Université d'Etat de Voronej

Université Lille 1	Université d'Etat de Voronej
0-6	2
7-12	3
13-16	4
17-20	5

Annexe 4
Conditions financières

Mobilité des enseignants chercheurs	Les frais de mission des enseignants-chercheurs seront à la charge de leur université de rattachement
Mobilité des étudiants	<u>En France :</u> <ol style="list-style-type: none">1. Les étudiants bénéficiant d'un contrat d'apprentissage ou de professionnalisation sont embauchés par les enseignes. Ils seront rémunérés 80% du SMIC. 2. Les étudiants ne bénéficiant pas d'un contrat d'apprentissage auront la possibilité de signer un contrat de stage pour la période réalisée en entreprise. Pour les stages de plus de 2 mois, ils obtiendront une gratification dont le minimum est fixé à 479,66 € (au moment de la rédaction de la présente convention).
	<u>En Russie :</u> Les étudiants suivent leur stage avec les entreprises ayant signé un accord de coopération avec l'Université d'Etat de Voronej. Les entreprises ne sont pas obligées de rémunérer les stages des étudiants.